Bien plus, ceux qui étaient irrégulièrement constitués se sont efforcés d'obtenir des syndicats qui avaient cédé à la loi qu'ils cessaient d'exister. (Applaudissements).

En cet état M. Ch. Dupuy maintient sa décision.

Le rétablissement de la subvention continuera à être suspendu ; les dettes déjà échéantes seront payées par voie admin strative : mais tout autre paiement suspendu.

Le gouvernement ne prétend pas à la liberté d'action complète et faire respecter la loi.

En résumé, a dit M. Ch. Dupuy, rien ne s'est produit qui ait officiellement et publiquement modifié l'attitude de résistance à la loi prise par la Bourse du travail.

Je maintiens donc mes décisions antérieures et réserve toute ma liberté d'action.

Paris, 4 heures. — MM. Alphonse Humbert, Demay et Lavy viennent de rendre compte de l'entrevue aux yeux délégués de la commission exécutive de la Bourse du travail, qui attendaient à la Chambre.

Ceux-ci vont transmettre ce compte-rendu à la commission extraordinaire.

MM. Dumay et Lavy paraissent d'avis de ne provoquer aucun incident parlementaire actuellement.

Ils désirent une transaction, dont ils cherchent les bases.

Le cas de M. Bergeton

A la suite d'une entrevue qu'il a eue avec le président du Conseil, M. Seyguès renonce à son interpellation sur le cas de M. Bergeton.

CHAMBRE

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Casimir Périer.

Eloge funèbre

M. le Président. — J'ai reçu la douloureuse nouvelle de la mort de M. Bezancon, député de la Haute-Saône, membre du conseil général de ce département depuis vingt-cinq ans, et de la Chambre des députés depuis 1889.

J'adresse à sa famille l'expression des regrets unanimes de la Chambre. (Applaudissements).

La réforme des Boissons

M. Mitis. — J'ai l'honneur de déposer le projet de loi relatif à l'unification de la législation fiscale des boissons. (Exclamations.)

Le Commerce avec l'Autriche

QUESTION DE M. TURREL

M. le président. — La parole est à M. Turrel pour une question à M. le ministre des affaires étrangères sur nos relations commerciales avec l'Autriche.

M. Turrel. — Les faits dont je veux vous entretenir intéressent tous les régimes économiques.

Nous avons accordé à l'Autriche la clause de la nation la plus favorisée ; à charge de réciprocité, nos produits aimant en Autriche ont le droit d'y rencontrer le traitement de la nation la plus favorisée. Notre gouvernement a eu le tort de donner notre tarif minimum en échange d'un tarif minimum qu'il ne connaissait pas. (Très bien sur divers bancs.)

L'Autriche a pour elle nous envoie 134 millions de marchandises, tandis que notre exportation chez elle n'atteint que 4 millions. Qu'en faite ? A l'improvisiste de l'administration française, elle devait avoir deux tarifs l'Autriche nous offrant un échange des power.

D'après un décret du 12 août 1892, l'Autriche a décidé d'abaisser de 50 à 6 fr. le tarif des vins, mais les vins italiens seuls jouissant de cette faveur. Il n'est de faire respecter les traités. Les Italiens nous ont chassés de la République argentine, ils nous chassent d'Angleterre, de Belgique et d'Autriche.

Je demande au gouvernement s'il est possible d'admettre une pareille interprétation de la clause de la nation la plus favorisée. Je lui demande de faire preuve d'énergie dans la revendication de nos droits. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Réponse de M. Develle

M. Develle, ministre des affaires étrangères. — L'exposé de la situation qui vient d'être fait par M. Turrel est exact. Dès que le gouvernement a été avisé des faits, il a demandé à l'empire d'Autriche d'attribuer aux vins français les avantages accordés aux vins italiens, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée qui ne saurait être un vain mot.

On a objecté le long silence gardé par le gouvernement français ; les négociants continuent et nous n'avons pas l'intention de les abandonner, persuadés que la bien-fondé de nos démarches finira par être connu.

M. Turrel. — J'attendrai le résultat, mais s'il est négatif ou se fait trop attendre, je me réserve d'interpeller. (Très bien sur plusieurs bancs.

L'AGRICULTURE ET LES IMPOTS

Proposition de M. de Mackau.

M. le baron Mackau. — La Chambre sait que les cultivateurs paient leurs impôts en janvier et en juillet. Les percepteurs les pourchassent en ce moment. Je demande pour eux un délai de trois mois.

J'ai l'honneur de déposer la proposition suivante : « Il est accordé à tout cultivateur qui en fera la demande au maire de sa commune un sursis jusqu'au 1er octobre pour le paiement des impôts. »

Je demande l'urgence. (Applaudissements à droite.)

M. Peytral, ministre des finances. — La proposition est excellente : je suis persuadé qu'il ne s'y mêle aucune arrière pensée que celle de répondre aux exigences de la sécheresse actuelle (murmures au centre), mais elle constitue une dérogation grave à la perception des impôts.

M. Basly. — C'est une réclame électorale

M. Peytral. — On risque d'accorder une faveur à des propriétaires qui ne sont pas de la sécheresse.

Il est inexact que l'administration des finances soit rigoureuse, je n'ai donné aucun ordre dans ce sens ; j'ai au contraire demandé que les percepteurs agissent aussi conciliants que possible.

M. le baron de Mackau. — Si M. le ministre apparaît à un département de l'Ouest, il saurait que je n'ai aucune préoccupation électorale. (Mouvements à gauche.)

Je n'ai en vue que les intérêts des agriculteurs.

M. le ministre sait bien que les impôts sont en général payés par trimestre ou par semestre, mais les percepteurs ont intérêt à presser le plus possible la rentrée des impôts.

Les intérêts de l'E et ne seront pas en péril pour un retard de quelques millions.

M. Peytral, ministre des finances. — Le gouvernement repousse la proposition.

M. Feroual estime qu'il vaudrait mieux dégrever les paysans du fermage que de l'impôt.

Des cris et lui ne voient pas la proposition.

Par 345 voix contre 144, l'urgence n'est pas déclarée.

LE BUDGET DE 1894

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1894.

M. le président. — La parole est à M. Antonin Dubost, rapporteur général.

Discours de M. Antonin Dubost

M. Antonin Dubost, rapporteur général. — Je tiens à répondre aux critiques injustes, j'allais dire calomnieuses qui m'ont été hier à cette tribune par M. Pelletan. (Très bien au centre).

Notre situation financière est de nature à inspirer une pleine confiance au pays.

Toutes les dépenses faites pour la guerre, l'instruction publique, les travaux publics, sont justifiées, par elles correspondent à un programme réel.

La France a été amenée par la nécessité de la guerre à l'ire des dépenses que d'habitude on couvre avec les fonds d'emprunt et cependant ces dépenses ont été couvertes par les ressources normales du budget.

Le budget actuel contient pour plus de 288 millions d'incorporations, c'est-à-dire des dépenses qui ne peuvent plus être faites sur les fonds d'emprunt.

Pour faire face aux décisions antérieures de la Chambre, il faudrait incorporer encore un million de dépenses ; les ressources normales ne peuvent faire face à de pareilles dépenses, il faut échelonner des incorporations.

Le produit de la conversion permettra de faire face au découvert, et, dès 1897, ce produit deviendra disponible.

Le budget de 1894 est en équilibre, il se solde même par un excédent.

M. Pelletan. — Je prononce le mot de « déficit » à défaut du mot de « banqueroute » qui lui brûlait les lèvres (Rire ironique).

Du 1888 à 1892, on a réalisé pour 265 millions d'économies.

M. de Soubeyran. — Ce n'est pas exact.

M. Antonin Dubost. — Quant aux évaluations des douanes, elles ont été basées sur les recettes de l'antépénultième année et l'on a tenu compte de la majoration des droits sous les évaluations.

En résumé, le budget de 1894 ne mérite aucune des critiques formulées contre lui.

La situation de la France est de nature à rassurer ceux qui ont les intérêts en jeu. Mais il importe, pour le maintien de cette situation, que les ministres s'opposent à toute nouvelle dépense. Il faut faire une large part à l'amortissement, la sécurité du pays en dépend. (Très bien à gauche).

M. Doumer. — Il faut féliciter la commission de l'activité qu'elle a apportée dans son travail. Tout ce qu'on peut faire pour le moment, c'est d'essayer d'améliorer, sur les points de détail, l'œuvre du gouvernement de la majorité.

M. le rapporteur a fait preuve d'un optimisme excessif. Le budget n'est pas en équilibre, bien qu'il l'affirme.

Cet équilibre n'est qu'une fiction obtenue grâce à des artifices de comptabilité.

M. Peytral répond que le budget présenté est un budget sincère. Pour l'établir, il a fait faire face aux difficultés du budget spécial et extraordinaire et à celles provenant des circonstances actuelles.

L'orateur énumère les améliorations apportées : dégrèvement de l'impôt foncier, dégrèvement sur la grande vitesse, sur les pétroles, sur les frais de justice, sur l'impôt des patentes, et il faut faire l'espérer, sur les boissons. Il termine en félicitant la Chambre de l'œuvre accomplie. (Vifs applaudissements.)

La discussion générale est close.

Budgets particuliers

La Chambre passe à la discussion des budgets particuliers.

Le budget de la Légion-d'Honneur et de la Justice sont adoptés sans discussion.

A propos du budget de l'imprimerie nationale, M. Dandry d'Asson demande qu'il soit procédé au scrutin à la tribune.

Il en résulte un violent tumulte.

Le vote a lieu néanmoins. Le quorum n'est pas atteint.

La séance est levée à 6 h. 45 et renvoyée à lundi matin à 9 heures.

Nouvelles Étrangères

Grève imminente

Londres, 1er juillet. — Une grève de mineurs est imminente dans le Derbyshire, les propriétaires voulant réduire les salaires de 20 0/0.

Les mines du Derbyshire emploient 30,000 ouvriers.

Le Discours du Trône en Allemagne

Berlin, 1er juillet. — On annonce que le discours du Trône déclarera que les nouveaux impôts destinés à couvrir les dépenses de la loi militaire, ne pèseront pas sur la classe ouvrière.

En Alsace-Lorraine

Strasbourg, 1er juillet. — Le gouvernement vient de publier la statistique du recrutement en Alsace-Lorraine, en 1892.

Il résulte de ce document que près de 40,000 jeunes gens étaient inscrits sur les listes de circonscription, 5,689 jeunes gens seulement ont été déclarés bons pour le service.

Quant aux absents, ils ont été, en 1892, de 2,205.

On le voit, la germanisation, si elle marche, marche bien lentement.

Une mesure budgétaire extraordinaire

EN ESPAGNE

Madrid, 1er juillet. — La *Gazette* publie un décret maintenant en vigueur le budget courant jusqu'à l'approbation du budget en discussion.

Jugement intéressant de la cour de Leipzig

Leipzig, 1er Juillet. — La cour de Leipzig vient de condamner des sociétés d'assurances à payer à une banque de Vienne, à laquelle procuration avait été laissée par l'assuré, la somme de 300,000 marks, représentant la valeur de la *Compagnie de Saint-Marguerite*, capitaine Jean Orth (ci devant archiduc Jean Salvator.)

Le jugement mentionnant formellement qu'il n'est pas nécessaire que le décès du propriétaire du navire soit constaté, mais que la disparition du bâtiment suffit pour que la somme en litige soit due, la question de savoir si l'archiduc est encore en vie ou s'il a péri avec son bâtiment reste intacte.

LA FERMETURE DES MINES D'ARGENT

aux Etats-Unis et au Chili

New-York, 1er juillet. — Le *Times* de New-York publie une dépêche de Denver portant que les propriétaires des mines d'argent et des usines pour la fonte de l'argent, ainsi que les directeurs des mines du Colorado, du Colorado ont décidé à l'unanimité de fermer toutes les mines d'argent de cet Etat.

Cette mesure réduira au chômage 30,000 ouvriers.

Enfin le *New-York Herald* insère une dépêche de Valparaiso disant que les propriétaires des mines d'argent et les spéculateurs sont très alarmés par la baisse du prix de l'argent.

La fermeture de toutes les mines d'argent, à l'exception des célèbres mines de Huanchaca, est probable.

Un train dévalisé dans l'Arkansas

New-York, 1er juillet. — On annonce du Texas que des brigands ont essayé de dévaliser un train en marche dans l'Arkansas.

Les voleurs ont mis le chauffeur ; mais, voyant qu'ils ne pouvaient intimider les nombreux voyageurs qui se trouvaient dans le train, ils prirent la fuite.

Les voyageurs se mirent à leur poursuite et en capturèrent un, qu'ils lynchèrent.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

ARRESTATION D'UN BANQUIER. — Dijon, 1er juillet. — Le banquier Baudouin, dont les bureaux étaient situés rue des Godrans et qui, l'année dernière, prit la fuite en emportant l'argent de ses clients, a été arrêté aujourd'hui à Bruxelles, où il s'était réfugié.

Baudouin va être ramené à Dijon au premier jour.

SUICIDE D'UNE FEMME AMONTE-CARLO. — Cannes, 1er juillet. — Une dame française, Mme Irma D..., âgée de 25 ans et mère de famille, vient de se suicider à Monte-Carlo après une perte de 100,000 fra cs.

FUITE D'UN GARÇON DE RECETTES — Lyon, 1er juillet. — Un garçon de recettes du Crédit lyonnais, chargé de commandes auxiliaires au Crédit lyonnais, vient de prendre la fuite avec 40000 francs, montant des encaissements qu'il avait faits hier.

Il a en outre volé 35000 francs à un bijoutier de Lyon.

NOUVELLES MILITAIRES

Les grandes manœuvres

Le ministre de la guerre n'a fait que se conformer à la décision du gouvernement en reportant du 5 septembre la date d'appel des réservistes, comme conséquence des élections *fixées* aux 20 août et 3 septembre.

Le Moniteur officiel de l'armée recherchera si toutes les manœuvres pourront s'effectuer conformément au programme arrêté au mois de mai.

Les manœuvres du 1er corps, du 2e Corps, qui doit avoir lieu aux environs de Beauvais, se trouvera reporté du 16 au 28 septembre.

LA BELGIQUE

La rancune des Borains

L'animosité des Borains contre les Montois qui date de la dernière grève générale, à la suite des événements sanglants que nous avons rapportés, est loin d'être calmée.

Chaque jour, on voit se dérouler du brutal et commis à l'égard des habitants de Mons que leurs occupations appellent dans le Borinage.

Il y a quelques jours, un commissaire de Mons passant en vélocipède à Jemmapes, a été injurié de la plus belle façon. On ne parlait de rien moins que de le jeter à l'eau, de l'assommer.

Devant cette attitude agressive, M. H. Kertan dut mettre pied-à-terre et menacer de dé fondre revolver en main.

Ce n'est pas la première fois que pareil fait se produit.

Les canotiers ne sont pas plus heureux ; lorsqu'ils s'aventurent trop loin de Mons ils sont bientôt assaillis à coups de pierre.

Chronique Régionale

AMÉLIORATIONS A LA CIRCULATION

sur la Route départementale n° 17

Une nouvelle qui sera accueillie avec satisfaction par nos populations, c'est celle ayant trait aux sérieuses améliorations qui vont être prochainement apportées à la circulation sur la route départementale n° 17, que les manœuvres de traîne, au passage à niveau près de la gare de la Madeleine entravaient de fâcheuse façon.

Par une série de délibérations, le conseil général et le conseil municipal de la Madeleine, ont pu plaignirent très vivement de cette préjudiciable situation. M. Dron, *député* et conseiller général, a, de son côté, signalé à M. le ministre des travaux publics les graves inconvénients ci-dessus énoncés.

Notre excellent député a reçu de Monsieur le ministre la lettre suivante que nous sommes heureux de pouvoir publier :

Ministère des travaux publics

Cabinet du Ministre

Paris, le 28 juin 1893.

Monsieur le Député et cher collègue,

A diverses reprises, le conseil général du Nord et le conseil municipal de la Madeleine-lez-Lille ont saisi mon prédécesseur des délibérations qui m'ont été transmises par M. le préfet du Nord, des enquêtes ouvertes à la circulation des voitures de marchandises n'atteignant pas l'intersection de la ligne de Lille à Calais et Dunkerque et de la route nationale n° 17 près de la gare de la Madeleine.

De votre côté, vous avez signalé également cette situation à l'attention ministérielle.

Or, il ressort de la dernière instruction à laquelle cette affaire vient de donner lieu, que l'exécution du projet de transformation de la gare de la Madeleine, approuvé des deux ministérialités des 27 décembre 1892 et 22 mars 1893, est actuellement en bonne voie et que les travaux seront terminés au mois de septembre prochain.

A partir de cette époque, les manœuvres de la gare de la Madeleine se feront du côté opposé au passage à niveau de la route nationale n° 17. Les gênes de trains continueront à se faire par ce passage, mais il n'en résultera pas moins une amélioration très-sensible de la circulation.

J'estime en conséquence avec MM. les ingénieurs du Contrôle, qu'il suffit quant à présent de veiller à l'exécution des mesures régulièrement prescrites par la Compagnie du Nord et d'après lesquelles, au lieu de garage d'un train, le signale de refoulement n'est donné qu'après que les piétons et voitures arrêtés au moment de l'arrivée de ce train ont traversé la voie ferrée.

A cet effet, je notifie la présente décision à M. le Préfet du Nord et au service du contrôle.

Je charge en même temps M. le Préfet d'en donner connaissance au Conseil général et à M. le maire de la Madeleine.

Après, monsieur le député et cher collègue, l'assurance ma haute considération.

Le ministre des travaux publics,

VIETTE.

A Monsieur Dron, député.

Nos représentants. — Voici comment se sont prononcés nos deux députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins.

1° Sur l'amendement de M. Jules Roche, concernant les pharmacies d'hôpitaux, amendement adopté :

« Les pharmacies doivent se pourvoir d'un pharmacien régulièrement diplômé et nommé par une commission administrative.

« Il n'est rien innové en ce qui touche le droit pour ces pharmacies, de vendre des médicaments à l'extérieur. »

Nord. — Ont voté *pour* : MM. Déjardin, Bergerot, Prescheville, Plichon, Montalembert, Bénard, Theillier de Poncheville.

Ont voté *contre* : MM. Guillemin, Herbecq, Bernard, Theillier de Poncheville.

Pas-de-Calais. — Ont voté *pour* : MM. Lamendin, Tailliandier, Fabien, A. ou, Boulanger, Boudenoot, Rinot, Jonnart.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Lamendin.

Retenu à la commission du budget M. Georges Graux.

La Chambre a adopté par 247 voix contre 235.

2° Sur l'urgence de la proposition de loi de M. Jourde ayant pour objet de suspendre les droits de douane sur les pétroles :

Nord. — Ont voté *pour* MM. Lafargue et Moreau.

Ont voté *contre* MM. Guillemin, Herbecq, Elies Michau, Déjardin, Dubois, Lalou, Bergerot, Fréicheville, Plichon, Pierre Legrand, Dron, Montalembert, Bénard, Bizet, Theillier de Poncheville.

Absente par congé : MM. Trannin, Des Rotours, Le Gavrian.

Pas-de-Calais. — Ont voté *contre* : MM. Lamendin, Tailliandier, Fabien, A ou, Boulanger, Boudenoot, Rinot, Jonnart.

Ont voté *contre* : MM, Basly, Lamendin.

Retenu à la commission du budget M. Georges Graux.

La Chambre a adopté par 247 voix contre 235.

2° Sur l'urgence de la proposition de loi de M. Jourde ayant pour objet de suspendre les droits de douane sur les pétroles :

Nord. — Ont voté *pour* MM. Lafargue et Moreau.

Ont voté *contre* MM. Guillemin, Herbecq, Elies Michau, Déjardin, Dubois, Lalou, Bergerot, Fréicheville, Plichon, Pierre Legrand, Dron, Montalembert, Bénard, Bizet, Theillier de Poncheville.

Absente par congé : MM. Trannin, Des Rotours, Le Gavrian.

Pas-de-Calais. — Ont voté *contre* : Tous les députés, sauf M. Graux, retenu à la Commission du budget qui n'a pu prendre part au vote.

Dernière Heure

LES PAPIERS DE « LA COCARDE »

Paris, 11 h. soir. — Mme Ducret vient d'écrire à M. Atthalin pour le prier de convoquer Mme Norton aussitôt que l'état de santé de cette dernière lui permettra de sortir.

M. Deroulède a été interrogé pendant près de trois heures — Il s'est efforcé de démontrer sa bonne foi dans l'affaire des documents.

En sortant de chez le juge d'instruction. M. Déroulède déclarait que profondément ému il se retirait pour quatre ans au moins de la politique.

Échauffourée au quartier latin

Paris, minuit. — Dans la soirée, cinq cents jeunes gens du Quartier latin se sont rendus devant la demeure de M. le sénateur Bérenger pour protester contre les condamnations infligées dans l'affaire du bal des *Quat-z'Arts*

La police a dû intervenir.

Les étudiants faisant allusion « à l'attitude du président de la *ligue contre le lancement des rues* » criaient : conspuez le père La Pudeur ! A bas Bérenger ! C'est Bérenge, bérenge, rengé, c'est Bérenger qu'il nous faut ! Une échauffourée sérieuse s'est produite.

Il y a plusieurs blessés dont un sérieusement.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Nous apprenons que le parti clérical des cantons de Cysoing, Pont-à-Marcq et Seclin, vient de décider de présenter à l'élection législative M. Félix Delhaut, maire de Bouvines, qui deviendra ainsi le concurrent de notre ami J.-B. Coget.

Le passé réactionnaire et clérical de M. Delhaut, ne nous inspire le grand avantage de nous placer en présence d'une situation nette.

Mais ce relevée ne pourront pas s'y tromper :

Dans côté Bouvines, le curé, clergé, les deux et sacristains en tête, représentés par M. Dehau.

De l'autre, tous les républicains représentés par M. J.-B. Coget.

Voilà au moins qui est clair et qui ne donnera prise à aucune équivoque.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

A Tourcoing

Sur les cinquante rattacheurs de chez MM. Lamouroite et Leroux frères, donne ont repris le travail aux anciennes conditions, et les patrons ont complété leur personnel en embauchant de nouveaux ouvriers.

Ainsi s'est terminée cette grève qui dure depuis 13 jours.

Chez M. Dumortier Cuignat, tissage, rue des Plats, où 35 tisserands s'étaient mis en grève dans les journées de jeudi et vendredi, accord s'est fait entre les ouvriers et le patron.

Une délégation s'est présentée hier soir à M. le commissaire de police du premier arrondissement pour l'informer que le travail sera repris lundi par tous les ouvriers. En raison de l'accord intervenu, les ouvriers ne recevront pas d'augmentation de salaire sur les chaînes en fil simple, mais le fil sera désormais ensoulé.

En ce qui concerne la réclamation sur les vingt-huit broches en laine, M. Dumortier examinera la question qui lui a été soumise, et fera, s'il y a lieu, remise de un centime.

Chronique Locale

ROUBAIX

Une permanence à Roubaix.—Notre confrère, le *Journal de Roubaix* a annoncé il y a deux jours qu'il allait ouvrir un bureau, c'est à dire à la mairie et à la préfecture du Nord, de l'organisation d'un service de permanence à Roubaix.

Explique-t-on qu'il entend par « service de permanence » il déclare que, conformément à ce qui existe dans bon nombre de villes, il s'agirait tout simplement d'imposer à chacun des commissaires de police de Roubaix de passer à son tour une nuit à la mairie.

L'« information » publiée par notre confrère nous étonnait ; aussi, nous sommes nous permis, puisqu'il en indiquait les sources, de prendre à notre tour nos renseignements.

A la Préfecture, on nous répondit que le *Journal de Roubaix* leur donnait la première nouvelle de cette création.

Quant à la Mairie, M. Carrette et ses adjoints n'y avaient même pas songé.

Mais passons sur cette « erreur », et voyons si l'organisation de ce service est possible ; pour ce faire, il faut, en premier lieu, pourquoi son utilité nous paraît contestable, à moins que notre confrère ne trouve, pour nous convaincre, des arguments plus décisifs que ceux dont il a déjà été précédemment.

Quand une chose est mauvaise, il faut de bonne excuse pour la défendre, et l'article du *Journal de Roubaix* ne nous apparaît opposé de l'argutie spécieuse dont il l'a drapé comme un plaidoyer *pro* *nobis* en bonne et due forme.

Cependant nous ne pensons pas à notre confrère l'injure de supposer qu'il n'a pas envisagé le côté pratique de la créat on de cette permanence dont il défèse.

A Lille, où elle existe, il y a huit commissaires de quartier. Pour citer une ville que l'on peut comparer à Roubaix comme population et comme importance, prenons Rouen, si vous voulez : il y a 18 huit commissaires aussi.

L'installation de la permanence dans une ville demande aux magistrats une nuit sur huit.

Laissant de côté les réunions publiques pourtant fréquentes, voyons quelle situation nous fait à Roubaix, quatre commissaires d'arrondissement de Roubaix, pendant les six mois de l'année où fonctionnent les théâtres. Les deux théâtres tout très-bien par semaine, demandant deux commissaires le dimanche, deux le lundi, deux le jeudi.

Prenons comme exemple la commission qui est de permanence le dimanche. Il arrive et on ne serait pas une exception — que son service l'appelle au théâtre le dimanche.

Le mercredi soir, il reprend sa « permanence », et fatalement, cet ainsi le « reste, l'ordre des choses et le *Journal de Roubaix*, il reprend son tour de corvée pour la quatrième nuit ; car il doit se rendre au théâtre le jeudi soir. Cela fait donc que le même commissaire de police aura été de service quatre nuits sur six, dont deux nuits à passer comme « spectateur » dans des salles de grandes routes est un métier plus attrayant.

Quant aux corvées de théâtres, elle ne sont pas minces : il est d'usage que le théâtre Denchampé, par exemple, ouvre ses portes le dimanche à six heures pour ne les fermer que le lundi à une heure du matin. Cela arrive souvent, quand le théâtre peut ou prétend jouer un gros drame et un opéra-comique. 45 actes et de nombreux tableaux à dégérer.

Nous ne pensons pas que le *Journal de Roubaix* veuille tant de mal à ces pauvres commissaires, qu'il ait sans doute pas fait consulter par notre confrère, pour qu'il dise que « la police verra la cré tion de la permanence d'un bon oeil ». Le ironie est une arme cruelle.

Dans avant de penser à créer une « permanence », il faudrait qu'auparavant on pensât au haut lieu » à doubler le nombre des commissaires et il y aura de l'eau, beaucoup d'eau qui passera sous le pont du Calvaire d'ici ce temps-là.

Quant aux avantages d'une permanence, ils ne nous paraissent pas aussi nombreux et aussi palpables qu'au *Journal de Roubaix*.

Notre confrère s'émoie sur le sort des ivrogues qui passent la nuit « A l'Amigo ». Mais le commissaire de permanence n'aurait

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 6

LUTTE D'AMOURS

PREMIÈRE PARTIE

La beauté de Léonie était faite de majesté tranquille, de froideur digne, d'un éclat de peau blanche et rose qui caressait les yeux, tandis que le feu d'Hortense, plus accusée, plus sensible, plus vivante, emportait l'âme en pleine passion par la hardiesse des lignes et par la flamme des yeux.

Jeunes, Hortense subjuguait.

On se retournait pour regarder Léonie, puis on l'oubliait. En voyant Hortense, on vivait ensuite une brûlure à la cuisse et un frisson dans les membres, s'il la revoyait, il se détournait de son chemin et la suivait.

Lucien, malgré lui, passait des heures à faire plaisir des parallèles entre les deux sœurs.

Un soir Porthos l'aborda sur la terrasse :

— Vous-m'en pare demain matin ? La matinée sera délicieuse et le temps ne changera pas.

— A six heures, diable !

— Un dernier mot, vous.

— Parlez, j'y vais.

— Pas mais, sérieusement Porthos Dons tout, Mlle Denoux, Mlle Denoux, le bateau et moi.

— Vous voulez, Mlle Denoux, le bateau et moi. Mlle Denoux, Mlle Denoux, le bateau et moi.

— Vous voulez, Mlle Denoux, le bateau et moi, pour vous, Mlle Denoux, le bateau et moi.

— Vous voulez, Mlle Denoux, le bateau et moi, pour vous, Mlle Denoux, le bateau et moi.

— Le premier d'Arcachon de père en fils, ils en sont !

— Mon, Arcachon ! Mlle Denoux ne savent pas.

— Je me charge d'aller, dit Porthos. Quand les bateaux, le canot, et quand vous, Mlle Denoux, le bateau et moi, pour vous, Mlle Denoux, le bateau et moi.

— Oui, Porthos, Mlle Denoux, le bateau et moi